

SÉNAT

SESSION EXTRAORDINAIRE OUVERTE LE 27 DECEMBRE 1962

Annexe au procès-verbal de la séance du 29 janvier 1963.

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées (1), sur le projet de loi de finances pour 1963 (2^e partie. — Moyens des services et dispositions spéciales),
ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

TOME II

ARMÉES

Section Guerre.

Par M. Pierre de CHEVIGNY,

Sénateur.

(1) Cette commission est composée de : MM. Vincent Rotinat, président ; Marius Moutet, Philippe d'Argenlieu, Paul Piales, vice-présidents ; Jean Clerc, Georges Repiquet, Jacques Ménard, secrétaires ; Edmond Barrachin, Maurice Bayrou, Jean Bène, le général Antoine Béthouart, Raymond Boin, Marcel Boulangé, Roger Carcassonne, Maurice Carrier, Pierre de Chevigny, Georges Dardel, Roger Duchet, Edgar Faure, Jean Filippi, le général Jean Ganeval, Georges Guille, Raymond Guyot, Jean Lacaze, Jean de Lachomette, Bernard Lafay, Guy de La Vasselais, Jean Lecanuet, Etienne Le Sassier-Boisauné, André Monteil, Roger Morève, Léon Motais de Narbonne, François de Nicolay, Henri Parisot, Jean Périquier, le général Ernest Petit, Guy Petit, Alain Poher, Edouard Soldani, Jacques Soufflet, Jean-Louis Tinaud, Jacques Vassor, Michel Yver, N...

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (2^e législ.) : 22 et annexes, 25 (tome II, annexe 40), 111 (tomes I et V) et in-3° 9.

Sénat : 42 et 43 (annexe 38) (1962-1963).

Mesdames, Messieurs,

Pour un budget des Armées de l'ordre de 18.500 millions de francs en 1963, l'Armée de Terre reçoit 6.340 millions de francs utilisant 34 % des crédits totaux au lieu de 40 % en 1962 et subissant ainsi une diminution de 660 millions de francs.

Les crédits de fonctionnement de l'Armée de Terre se voient amputés de 820 millions de francs (passant de 5.280 en 1962 à 4.450 en 1963). Les crédits d'équipement subissent une augmentation de 160 millions (passant de 1.720 à 1.890 millions).

Crédits de fonctionnement (Titres III et IV).

1. — Sur les 820 millions économisés, 780 millions le sont au titre du Personnel. Il y a là une répercussion directe d'une diminution d'effectifs de plus de 200.000 hommes décidée à la suite de la signature des accords d'Evian. Si l'on tient compte des 310 millions environ réemployés à des surcharges financières (hausse des prix et salaires en métropole, maintien de la plupart des dotations de services), on peut estimer que 1.140 millions ont été économisés par l'Armée de Terre à la suite du traité algérien ; et que 470 millions seulement sont récupérés par cette Armée de Terre.

Le transfert des crédits de la pacification en Afrique du Nord au dispositif de couverture de la métropole dans le cadre de nos alliances n'est donc pas réalisé pleinement.

C'est le premier commentaire que ce budget justifie.

2. — Le second commentaire a trait au manque de plus en plus grave de sous-officiers de l'Armée de Terre, dont le déficit ne cesse de s'accroître.

La revalorisation des primes d'engagement et de rengagement est poursuivie dans le budget de 1963 dans la proportion prévue, mais 9.000 sous-officiers ont été perdus en quatre ans et la cadence du déficit semble se maintenir. C'est le statut des sous-officiers qui est en cause et avec lui la carrière que de jeunes hommes de valeur doivent pouvoir souhaiter réaliser.

La Commission de la Défense du Sénat a demandé au Ministre de faire étudier sans plus tarder cette indispensable réforme.

Crédits d'équipement (Titre V).

Considérant que les crédits d'équipement sont en augmentation de 160 millions de francs (passant ainsi de 25 à 30 % environ dans le budget de l'Armée de Terre), on serait en droit d'espérer qu'une armée dotée d'unités moins nombreuses serait ainsi prochainement mieux équipée.

En fait, c'est l'étude des autorisations de programme (c'est-à-dire du volume des commandes que les Services de la Défense sont autorisés de passer au cours de l'exercice) qui va nous renseigner sur les progrès à attendre en matière d'équipement.

Les autorisations de programme, qui étaient de 2.290 millions de francs en 1962, ne sont plus que de 1.870 millions de francs en 1963, soit une diminution de 410 millions de francs.

L'exercice 1962, en effet, ayant profité de reports importants des deux exercices précédents, la baisse des autorisations de programme en 1963, exercice où aucun report n'est inscrit, était chose prévue. Elle est en fait moins sensible même qu'on s'y attendait, mais il est important de remarquer qu'à l'intérieur de ce chiffre de 1.870 millions, les fabrications avec 1.270 millions sont en diminution de 720 millions par rapport à l'exercice antérieur tandis que l'infrastructure est en augmentation de 300 millions.

3. — Cette majoration de crédits à l'infrastructure est affectée pour une bonne part aux casernements où 50.000 places doivent être créées avant janvier 1965 du fait de l'aliénation par l'Armée d'un certain nombre de casernements sur le sol de la Métropole dans les années d'engagements Outre-Mer.

Il faudrait donc créer 25.000 places en 1963 et autant en 1964, alors que les crédits en autorisations de programme ne permettront que d'en créer 16.000 dans l'exercice 1963 qui nous intéresse.

4. — Les fabrications subissent, nous l'avons vu, une diminution de 120 millions en autorisations de programme. Parmi les armements qui sembleront faire le plus défaut à la suite de cette diminution, inscrivons le char moyen de 30 tonnes, au sujet duquel une décision doit être prise avant le milieu de cette année ; les fabrications d'autos-mitrailleuses légères qui sont très ralenties, et

la construction des armements atomiques tactiques qui n'est pas encore envisagée, bien qu'ils soient nécessaires à nos forces d'intervention.

Les autres fabrications, qu'il s'agisse des porteurs d'engins SS 11, des engins Gillois ou des 300 véhicules tous terrains, n'ont donné lieu à aucune remarque de la part de la Commission.

*
* *

Il est certain, en conclusion, que la priorité a été donnée pour l'exercice 1963 au développement de l'armement nucléaire et de l'Armée de l'Air.

Pour un total d'autorisations de programme de 9.239 millions de francs, la Section commune ressort à 36 % (au lieu de 31 %), l'Air à 29 % (au lieu de 22 %), tandis que la Guerre ne ressort qu'à 23 % (au lieu de 33 %) et la Marine à 12 % (au lieu de 14 %).

Un retard se prend actuellement tant dans l'équipement des divisions O. T. A. N. que dans celui des divisions de réserve nationales, qui ne se fait pas au rythme des deux plans quinquennaux, alors que la menace de conflit limité garde toute son importance. On ne saurait en effet séparer, dans la perspective de dissuasion, le rôle de nos forces d'intervention ou des forces opérationnelles de défense du territoire, de la mission des forces nucléaires stratégiques elles-mêmes.

Compte tenu des observations résumées dans le présent rapport, la Commission a décidé de donner un avis favorable au budget de l'Armée de Terre qui vous est aujourd'hui présenté.

*
* *

Elle a cependant chargé son Rapporteur de faire deux recommandations au ministre à l'occasion de ce budget :

D'abord au sujet de la réorganisation de la conscription, qui doit faire l'objet de décisions d'ensemble d'ici un an au plus tard. En 1965, en effet, 100.000 jeunes de plus seront appelés sous les

drapeaux. Il faudra alors qu'aient été définis et organisés le service militaire proprement dit et le service de défense, comprenant protection et sécurité, d'une part, et services civils, d'autre part, le tout en rapport avec les nouvelles missions de l'Armée.

Ensuite, au sujet du moral de notre armée de Terre : 10 mois, en effet, ont passé depuis la fin d'une guerre qui peut-être a plus bouleversé la France dans ses profondeurs — en tout cas dans les éléments les plus engagés à son service — que les conflits antérieurs, cependant plus généraux et plus meurtriers.

A l'occasion de la discussion du budget militaire, témoin annuel de la vie des armées, il apparaît nécessaire d'évoquer le problème du moral des armées.

M. le Premier ministre a lui-même abordé le débat lors de la déclaration de politique générale, faite en décembre devant les Assemblées. Il a constaté certaines « fêlures de l'unité morale du pays » ; parmi les tâches majeures de la politique intérieure, il a fixé celle de « refaire ou de parfaire l'unité française » ; il a laissé augurer « des mesures tendant à réincorporer dans la vie nationale tous ceux qui ont été surtout victimes des événements ».

Nul ne peut davantage approuver des déclarations aussi lucides qu'une commission appelée par vocation à savoir ce qu'il en est dans les armées, en particulier dans l'armée de Terre, plus touchée par les événements des dernières années que la Marine et l'armée de l'Air, pour des raisons évidentes.

Et il y a plus, hélas ! qu'une simple « fêlure ». Une armée qui, après le désastre de 1940, après les déboires de l'Indochine, avait reforge son âme, se retrouve sans cohésion, sans fierté, sans enthousiasme.

De plus, cette armée s'irrite de la légende entretenue, qu'elle s'est coupée de la Nation, qu'elle doit s'y retremper, alors qu'elle se sait plus proche du pays, dans ses couches profondes, que beaucoup de ses censeurs...

Il y a une dette de justice, d'humanité, envers des hommes qui se sont engagés, puis sacrifiés, la *plupart dans la discipline*, pour certains dans une révolte qu'on doit comprendre, si on ne peut l'admettre. Mais c'est aussi dans une volonté d'*efficacité* que l'action doit

être menée pour la réconciliation. Une défense ne saurait se suffire de mécaniques, il lui faut une âme.

Elle ne semble plus l'avoir.

C'est pourquoi la Commission de la Défense et des Forces armées du Sénat demande au Gouvernement quelle suite pratique il compte donner aux intentions déclarées par le Premier Ministre, pour mettre un terme à la crise morale de l'armée, traduite notamment par près de 3.000 départs inopinés d'officiers, et refaire son unité.